



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal pénal
international pour
l'ex-Yougoslavie

Discours de remerciement à l'occasion de la remise du Prix Hieronymus 2017

Erfurt (Allemagne), le 29 septembre 2017

par

M. John Hocking

Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Je remercie la Fédération allemande des interprètes et traducteurs, le *Bundesverband der Dolmetscher und Übersetzer* (BDÜ), ainsi que son Président, M. André Lindemann.

C'est un honneur de recevoir le Prix Hieronymus du BDÜ au nom du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et de sa section des services linguistiques et de conférence.

Par cette récompense, vous montrez que les services linguistiques contribuent au succès de leur institution, vous portez l'excellence professionnelle à des niveaux toujours plus élevés, et vous mettez en avant le rôle essentiel des traducteurs et des interprètes dans le monde interconnecté qui est le nôtre aujourd'hui. C'est tout cela que représentent les services linguistiques du TPIY.

Le pont de Mostar s'effondrant sous les obus. La perle de l'Adriatique en flammes sous un ciel déchiré par les tirs de roquettes. Nous avons encore tous en tête ces images effroyables. Pendant cette guerre, des millions de personnes ont été déplacées, des centaines de milliers tuées ou violées. Le TPIY a été créé afin que ces horreurs ne restent pas impunies, pour que justice soit faite.

Dans nos salles d'audience sont réunis les auteurs de crimes de guerre et de génocide les plus recherchés de la planète, des avocats et juges de toutes nationalités, venus de Californie ou encore de Chine, des témoins aussi, comme cette mère qui a perdu son fils à Srebrenica. Et le monde entier, qui regarde. Qui fait le lien entre toutes ces personnes ? Ceux que vous ne voyez pas, mais dont vous entendez la voix : les interprètes. Pas moins de quatre langues peuvent être parlées simultanément dans nos salles d'audience. Grâce aux interprètes, les juges peuvent entendre les parties, les parties peuvent s'entendre l'une l'autre. C'est par les interprètes que passe chaque mot prononcé. Et c'est la justice qui est rendue par leur voix.

Si la traduction juridique est de manière générale un exercice difficile, elle l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit de procédures pénales internationales au premier plan de l'actualité. Chacune des personnes présentes dans la salle d'audience peut contester le moindre mot traduit. Par exemple, un ancien officier pourra affirmer que le terme français « commandant » n'est pas l'exact équivalent des termes « *komandant* » et « *komandir* » en bosniaque/croate/serbe. Nulle part ailleurs les mots ne sont soumis à un examen plus minutieux, mais ce souci du détail nous convient parfaitement. Cette volonté de répondre toujours mieux aux besoins de ceux que nous servons, c'est cela qui rend nos services linguistiques aussi exceptionnels. D'après une étude récente, les services d'interprétation simultanée du TPIY ont obtenu un taux de précision de 98 %.

Près de 80 000 journées d'interprétation, un million de pages traduites. Et une base de données terminologique pour assurer la cohérence de bout en bout, qui contient un nombre incalculable d'abréviations, de variantes régionales de noms de villages reculés, ou encore des termes comme « *osa* »,

qui signifie habituellement « guêpe », mais qui, dans le contexte du Tribunal, désigne un lance-roquettes antichar portatif. Le travail de la Section des services linguistiques et de conférence est d'une richesse infinie, qu'il s'agisse de déchiffrer des mentions manuscrites en alphabet cyrillique ou de traduire dans les plus horribles détails des rapports d'autopsie, portant, par exemple, le temps qu'il faut aux œufs de mouche pour éclore et se transformer en larves, en vue d'estimer l'heure de décès d'une victime.

Maja Ružić, Chef de la Section des services linguistiques et de conférence, et son équipe, qui a compté jusqu'à 150 traducteurs et interprètes au plus fort de l'activité du Tribunal, ont atteint l'excellence. Mais ce ne sont pas seulement des professionnels hors pair. Ce sont aussi des femmes et des hommes courageux qui, une fois rentrés chez eux, s'efforcent tant bien que mal de chasser l'odeur de mort qui leur colle à la peau à force de côtoyer l'horreur des fosses communes. Impassibles, ils ont traduit les questions de l'avocat à la victime de viol, puis sa réponse, ses mots hachés, chargés d'émotion. Ils ont prêté leur voix aux victimes, mais aussi aux auteurs présumés de crimes de guerre. Leur voix, diffusée dans le monde entier, est devenue pour beaucoup la voix d'un assassin.

Nos traducteurs et interprètes sont pour beaucoup originaires d'ex-Yougoslavie. Certains ont été les témoins des horreurs de la guerre. Pour certains, le travail a porté sur des massacres et des viols commis dans leur propre ville. Pourtant, ils ont su faire preuve d'impartialité, d'un professionnalisme exemplaire. Lorsqu'on me demande s'ils penchent plutôt d'un côté ou d'un autre, je réponds oui, ils penchent du côté de la justice.

Pour la première fois de l'histoire, nous célébrons la Journée internationale de la traduction, qui est l'occasion de mettre en avant le travail essentiel de ces linguistes qui œuvrent pour la paix. Par ce prix prestigieux, vous récompensez un service linguistique qui a contribué à rendre justice aux victimes de crimes de guerre. À l'heure où le TPIY achève son travail et s'apprête à fermer ses portes, en décembre prochain, j'espère que l'héritage technique et moral laissé par nos traducteurs et interprètes continuera à mobiliser les professionnels du secteur dans le monde entier, et les poussera à œuvrer davantage encore en faveur du dialogue interculturel et de la paix.

Merci.
